

**Attribution de subventions au titre  
de la politique muséographique**

**Rapport n° CP/2014/437**

**Service gestionnaire :**

Service du patrimoine culturel

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre des dossiers relatifs à la politique muséographique du Département.

**I/ La Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg**

La Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg (BNUS) est un établissement public à caractère administratif, aujourd'hui placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, auquel le Département attribue 6,8 M € pour son projet de restructuration/extension. La réouverture au public devrait avoir lieu en octobre/novembre 2014.

Dans le cadre de la convention entre le Département et la BNUS, adoptée en commission permanente du 3 septembre 2012, il est prévu que le Département participe :

- aux projets culturels de la BNUS, le montant plafonné de la subvention s'élevant à 10 000 €.

- à l'acquisition d'ouvrages répondant à certains critères, pour un montant annuel plafonné à 15 000 € :

- l'ouvrage présente un caractère emblématique pour l'Alsace ;
- il semble plus important de conserver l'ouvrage en Alsace qu'ailleurs en France ;
- la demande de subvention est effectuée en amont de l'achat.

La présente demande porte sur l'acquisition de trois ouvrages du XVI<sup>e</sup> siècle :

1. Guillaume de Conches (vers 1080-1150) et Guillaume Gratorali, éditeur ; *Dialogus de substansiiis physicis, ante annos dugentos*. Œuvre de sciences naturelles publiée à Strasbourg par Josias Rihel en 1567.
2. Walter Hermann Ryff : *New erfundne Heylsame, und bewärte artzney*. Traité médical publié à Strasbourg par Baltazar Beck en 1541.
3. Walter Hermann Ryff (sous le pseudonyme de Q. Appolinaris) : *Kurtz handtbüchlin und expreiment viler arzneyen durch den gantzen Körper dess menschen*. Très rare manuel médical populaire, publié à Strasbourg par Wendelin Rihel en 1549.

Ces ouvrages du XVI<sup>e</sup> siècle viendraient enrichir les collections d'alsatiques de la BNUS, conformément à la mission de conservation et de valorisation du patrimoine documentaire alsacien, commune à la BNUS et au Département.

En accord avec les termes de la convention, ces ouvrages seraient numérisés et rendus accessibles sur la bibliothèque numérique Numistral, qui donne déjà accès à plus de

200 livres alsaciens du XVI<sup>e</sup> siècle numérisés. Ces ouvrages pourraient ainsi être mis à disposition du public dans de brefs délais.

Le coût d'acquisition pour les 3 ouvrages s'élève à 8 000 €. Le Département est sollicité à hauteur de 50 % du coût, soit 4 000 €.

La commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire, a émis un avis favorable pour cette demande lors de sa réunion du 5 mai dernier.

## **II/ Le Syndicat mixte du musée Lalique**

### **L'exposition « Le monde aquatique de Lalique »**

Depuis son ouverture, en juillet 2011, le musée Lalique a accueilli plus de 200 000 visiteurs, venant du monde entier.

86% des visiteurs sont originaires de France, 13% d'Europe et 1% des autres continents. Parmi les visiteurs français, on compte 63% d'alsaciens et 16% de lorrains. On observe une bonne proportion de groupes (30% de la fréquentation totale). En 2012, le musée a accueilli 1 756 jeunes dans le cadre de visites guidées ou d'ateliers pédagogiques.

Les activités proposées par le musée sont multiples : exposition permanente, ateliers pédagogiques, visites guidées, activités culturelles, partenariats culturels, location d'espaces, et expositions thématiques. L'exposition temporaire consacrée à Suzanne Lalique-Haviland a attiré près de 19 000 visiteurs entre le 13 juillet et le 11 novembre 2012.

Le musée Lalique propose du 16 mai au 11 novembre 2014 une exposition consacrée au « Monde aquatique de Lalique ».

Le monde aquatique, qu'il soit réel ou imaginaire, a constitué depuis 3 générations et constitue encore de nos jours, une grande source d'inspiration artistique pour Lalique. Sirènes, naïades, poissons, hippocampes, méduses, cygnes etc... ont inspiré des centaines d'œuvres, dont 120 sont regroupées dans le cadre de la présente exposition temporaire.

René Lalique, attentif aux êtres et aux choses, a trouvé dans la nature une inspiration féconde. Il l'a disséquée, examinée, épiant ses lignes, formes et structures. Il a scruté plantes, fleurs, insectes, oiseaux et reptiles, et interrogé la vie aquatique sous ses diverses formes.

L'exposition se déroule en quatre parties : trois sont consacrées aux œuvres patrimoniales (dessins, bijoux, orfèvrerie, verre...), et la quatrième montre des pièces en cristal, dans une mise en scène audacieuse et spectaculaire, rendue possible grâce aux prêts de la manufacture.

Les quatre parties sont consacrées à :

- Lalique, observateur de la nature (faune et flore aquatique, évolutions stylistiques) ;
- Lalique artiste (l'artiste représente l'eau, par diverses techniques et matériaux) ;
- L'imaginaire de René Lalique (mythes et légendes, femmes poissons et sirènes...) ;
- Et l'univers Lalique (éléments de décor et structures hors vitrines).

Le Département est sollicité à hauteur de 31 500 € au titre des dépenses d'investissement pour l'exposition.

Le Département est également sollicité à hauteur de 37 350 € au titre des dépenses de premier investissement.

La commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire, lors de sa réunion du 2 juin, a émis un avis favorable pour ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34211	65-65738-312	24 000,00 €	10 500,00 €	4 000,00 €
39216	204-204152-314	70 000,00 €	70 000,00 €	68 850,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

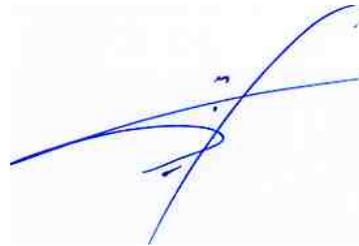
*La commission permanente du Conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, au titre de l'aide aux actions culturelles et patrimoniales, d'attribuer les subventions d'un montant total de 72 850 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental, selon la répartition suivante :*

*- 4 000 € à la Bibliothèque Universitaire de Strasbourg pour l'acquisition d'ouvrages du XVIe siècle ;*

*- 68 850 € au Syndicat mixte du musée Lalique pour les dépenses d'investissement de l'exposition temporaire "Le monde aquatique de Lalique" et pour les dépenses de premier investissement.*

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL